

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3353

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Maintenance et évolution des systèmes centraux et des équipements de réseaux du PC régulation et du PC tunnels et bornes - Marché annuel à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer un marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations maintenance et évolution des systèmes centraux et des équipements de réseaux du poste de contrôle (PC) régulation et du poste de contrôle (PC) tunnels et bornes.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché fera l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71-1 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an en 2007 reconductible de façon expresse trois fois en 2008, 2009 et 2010.

L'engagement de commande serait de 300 000 € HT minimum et de 1 200 000 € HT maximum pour un an, de 1 200 000 € HT minimum et de 4 800 000 € HT maximum pour quatre ans.

Le présent rapport concerne également l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations de maintenance et évolution des systèmes centraux et des équipements de réseaux du PC régulation et du PC tunnels et bornes seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 et 71-1 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande de maintenance et évolution des systèmes centraux et des équipements de réseaux du PC régulation et du PC tunnels et bornes et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise ou le groupement retenu par la commission permanente d'appel d'offres, d'un montant de 300 000 € HT minimum et de 1 200 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable trois fois une année par reconduction expresse.

5° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2007 et éventuellement 2008, 2009 et 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,